## APRÈS ART. 10 N° **CE1924**

# ASSEMBLÉE NATIONALE

#### SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

### **AMENDEMENT**

N º CE1924

présenté par Mme Duby-Muller

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.